



Ministère des droits des femmes

Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

10 juillet 2012

Action institutionnelle

Atteindre l'égalité professionnelle et améliorer la qualité de vie au travail



La **Grande Conférence Sociale** se tient au Palais d'Iéna, les lundi 9 et mardi 10 juillet. Cette grande conférence va réunir durant deux jours l'Etat, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales autour de sept tables rondes thématiques. Elle permet d'engager, par le dialogue social, les chantiers prioritaires des prochains mois, inaugurant ainsi un processus qui vivra tout au long du quinquennat. La table ronde « Atteindre l'égalité professionnelle et améliorer la qualité de vie au travail » est animée par Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, porte-parole du Gouvernement. Le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social publie sur son site des dossiers documentaires sur les différentes tables rondes. On trouve également sur ces pages les contributions, en particulier des associations, aux tables rondes. Le dossier documentaire et les contributions relatives à la table ronde n°4 « Atteindre l'égalité professionnelle et améliorer la qualité de vie au travail » sont en ligne (voir également ci-dessous Egalité dans la vie professionnelle).

[Retrouver les documents sur le site du ministère du travail](#)

Remise de la Légion d'Honneur à Marise DEMATTE

La **Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité** du Languedoc-Roussillon a remis le 14 juin dernier les insignes de la Légion d'Honneur à Marise DEMATTE, directrice générale de l'entreprise **Pure Impression**. Cette femme, cheffe d'une entreprise de 49 personnes, s'est notamment illustrée en axant sa stratégie sur le développement durable. **Pure Impression** est devenue ainsi leader de l'impression responsable en France et a été récompensée de multiples prix et labels. Par ailleurs, Marise DEMATTE a créé l'association **SO ECO**, regroupant 16 entreprises, avec les mêmes préoccupations environnementales et sociales ainsi que **CITE CAP** qui accompagne des jeunes en très grandes difficultés vers l'insertion durable. Elle vient enfin de rejoindre le réseau des entreprises pour l'égalité professionnelle en Languedoc-Roussillon.



Najat VALLAUD-BELKACEM a la rencontre d'un CHRS

Le 27 juin, la ministre des Droits des femmes, Najat VALLAUD-BELKACEM a rencontré l'équipe du CHRS « les univers'Elles » géré par l'association féministe **FIT Une Femme** un toit. La ministre a pris connaissance des graves situations présentées : 43 % des femmes hébergées ont subi des violences sexuelles, 57 % si on rajoute celles qui ont subi des mutilations sexuelles. 39 % des violences conjugales et 77 % des violences familiales... Spécialisé dans l'hébergement de jeunes femmes de 18 à 25 ans victimes de violences, ce CHRS a pu montrer non seulement le



travail conduit pour permettre à ces jeunes d'exposer les violences subies mais aussi l'ensemble des moyens mis en œuvre pour qu'elles puissent rebondir : une écoute active et un accompagnement individuel et collectif sur cinq axes principaux : « *Reprendre du pouvoir sur elles-mêmes pour sortir de l'emprise des auteurs de violences* » ; « *Atelier emploi formation en partenariats avec des entreprises* » ; « *Atelier santé avec des partenaires médicaux* » ; « *Atelier culture avec à la clé des projets comme le dernier film réalisé par des résidentes « on prend la campagne »* » ; « *Atelier logement* ». La ministre n'a pas caché sa satisfaction des résultats obtenus notamment en matière d'accès à l'emploi et au logement. A la suite de cette séance de travail, Najat VALLAUD-BELKACEM a pris plus d'une heure avec des femmes hébergées qui ont pu lui raconter leur parcours et ont insisté sur l'importance d'une structure spécialisée et féministe dans laquelle elles peuvent dire les violences, être écoutées sans être jugées et accompagnées pour enfin imaginer une autre vie. C'est sous leurs applaudissements que la ministre les a quittées non sans les avoir conviées au ministère. Cette visite studieuse a à l'évidence marqué la ministre puisqu'aux rencontres d'été d'Evry organisées par le collectif **Féministes en mouvement**, à la question « *quel bilan tirez-vous de vos rencontres avec les associations* », la ministre a notamment répondu « *la visite qui m'a le plus marquée est celle de l'association FIT, une femme, un toit* ».

La préfecture et les services pénitentiaires franciliens partenaires contre les violences

C'est un partenariat inédit en matière de prévention des violences au sein du couple qu'ont souhaité formaliser la préfecture de la région Ile-de-France, **Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité**, et la **Direction interrégionale des services pénitentiaires** de Paris (DISP) en signant une convention relative à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes, qui comprend notamment des actions de formation des conseillers d'insertion et de probation (CIP).



La DRDFE et la DISPP ont identifié le besoin de croiser leurs compétences et leur expertise afin de renforcer des actions spécifiques de prévention des violences faites aux femmes, c'est-à-dire qui prennent en compte la dimension sociale des violences au sein du couple, auprès de deux catégories de public reçu par les Services d'insertion et de probation sur l'ensemble du territoire francilien. D'une part, et en priorité, en direction des auteurs de violences au sein du couple identifiés, pour prévenir les récidives ; mais aussi auprès des auteurs potentiels, en ciblant par exemple des actions de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès de jeunes majeurs (en milieu ouvert et fermé) afin de développer la prévention précoce. Daniel CANEPA, préfet de Paris et de la région d'Ile-de-France, et Michel SAINT-JEAN, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, ont signé cette convention inédite le 19 juin. La convention pourra être déclinée dans les départements franciliens, avec les SPIP et l'appui des chargées de mission départementales aux droits des femmes et à l'égalité. Elle sera renouvelée chaque année, sous réserve des financements, et sera adossée à un comité de pilotage annuel qui se réunira pour la première fois à l'automne.

[Retrouver le dossier sur le site de la préfecture d'Ile-de-France](#)

Une instruction ministérielle pour améliorer l'accès à l'IVG en période estivale

Une instruction ministérielle relative aux difficultés d'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) pendant la période estivale a été diffusée le 3 juillet aux **agences régionales de santé (ARS)**. « *Ces dernières années, les recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) se sont stabilisés à tous les âges, mais le nombre d'IVG demeure relativement élevé* » rappelle l'instruction. « *Les difficultés d'accès aux IVG sont accrues, chaque année, au moment de la période d'été, en raison de la fermeture de certains services hospitaliers et de l'afflux de population dans les zones touristiques. Une vigilance renforcée est donc nécessaire pour organiser au mieux une offre de soins apte à répondre aux demandes en cette période. La présente instruction a pour objet de rappeler la nécessité de mettre en place, au plan régional, un dispositif garantissant, pour toute femme souhaitant y recourir, un accès à l'IVG* ». L'instruction sera publiée au **Bulletin officiel** du ministère de la santé et mise en ligne sur **Légifrance**.

Publication de la convention d'Oviedo au Journal officiel

Le **Journal officiel** du 7 juillet a publié le décret n° 2012-855 du 5 juillet 2012 portant publication de la convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine : convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, signée à Oviedo le 4 avril 1997. On notera en particulier l'article 14 sur la « Non-sélection du sexe » : « *l'utilisation des techniques d'assistance médicale à la procréation n'est pas admise pour choisir le sexe de l'enfant à naître, sauf en vue d'éviter une maladie héréditaire grave liée au sexe* ».

Catherine GAUDY, directrice générale des ressources humaines de l'Éducation nationale

Sur proposition du ministre de l'Éducation nationale et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Catherine GAUDY, administratrice hors classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques, a été nommée directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche lors du **Conseil des ministres** du 4 juillet.

Assemblée nationale : nomination du bureau de la Délégation aux droits des femmes

La Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances

entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale a nommé son nouveau bureau. Catherine COUTELLE devient présidente, Conchita LACUEY, Monique ORPHE, Christophe SIRUGUE et Marie-Jo ZIMMERMAN, vice-président-es, Edith GUEUGNEAU et Cécile UNTERMAIER, secrétaires. La délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, créée par la



loi n° 99-585 du 12 juillet 1999, est chargée d'informer les assemblées de la politique suivie par le Gouvernement au regard de ses conséquences sur les droits des femmes et sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ainsi que du suivi des lois en la matière. Catherine COUTELLE a été Présidente du centre socioculturel des Trois Cités à Poitiers de 1977 à 1983 et enseignante/formatrice jusqu'en 2003 à l'éducation nationale. Adhérente au Parti Socialiste depuis 1983, elle a été adjointe au Maire de Poitiers et vice présidente de la Communauté d'Agglomération de Poitiers et administratrice du CHU de Poitiers de 2001 à 2008. Elle a fondé deux associations pour la promotion des femmes. Députée de la Vienne, « *et seulement députée* », depuis 2007, elle a été membre de la Commission des affaires économiques et membre de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Elle a participé à plusieurs groupes (« *entrepreneuriat au féminin* », « *énergies* », « *langue des signes* », « *sida* », etc.) et était vice-présidente de l'Association Interparlementaire France-Canada.

« Harcèlement sexuel » : état des lieux des travaux du Sénat

Le **Conseil constitutionnel** a déclaré, le 4 mai dernier, que le délit de harcèlement sexuel était contraire à la constitution compte tenu de l'imprécision de sa formulation. Suite à cette abrogation, nul ne peut plus être puni ou poursuivi pour ce type de comportement. Face à ce vide juridique pénalisant pour les victimes, le **Sénat** s'est très rapidement saisi du sujet afin de rendre ce délit, de nouveau punissable. Alors que le Sénat s'apprête à examiner **mercredi 11 juillet** en séance publique, le projet de loi relatif au harcèlement sexuel, le site du Sénat a mis en ligne un état des lieux des actions de la haute assemblée pour rétablir le délit abrogé.

[Retrouver le dossier sur le du Sénat](#)

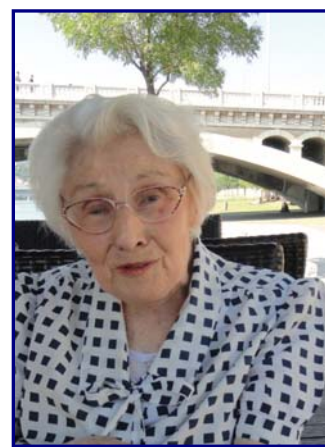
Conseil de l'Europe : discriminations multiples à l'égard des femmes musulmanes

La Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'**Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** a rendu un rapport sur les « Discriminations multiples à l'égard des femmes musulmanes en Europe : pour l'égalité des chances ». Selon le résumé, « *dans les Etats membres du Conseil de l'Europe où l'islam n'est pas la religion de la majorité de la population, les femmes musulmanes sont l'objet de discriminations multiples, à la fois comme femmes, membres d'une minorité religieuse et parfois personnes d'origine immigrée. Elles sont souvent victimes de représentations stéréotypées, leur identité étant réduite à leurs seules convictions religieuses. Il est temps d'adopter une nouvelle approche puisque de nombreuses femmes musulmanes souhaitent être actrices du changement et de l'autonomisation. (...)* ».

[Télécharger le rapport sur le site du Conseil de l'Europe](#)

Hommage. Renée Dufourt : disparition d'une grande militante des droits des femmes

Najat VALLAUD-BELKACELM a publié sur son site un communiqué pour faire part de son émotion suite au décès de Renée DUFOURT. « *C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris le décès d'une très grande figure du combat pour les droits des femmes, Renée DUFOURT* » écrit la ministre des Droits des femmes. « *Sa vie, son parcours, ses nombreux engagements ainsi que son exigence intellectuelle, morale et politique forçaient le respect et l'admiration de chacune et de chacun : elle incarnait le meilleur de la tradition de l'humanisme lyonnais, au féminin. Philosophe, résistante, engagée au sein de la Jeunesse Etudiante Chrétienne de France dès 1942, membre du Comité National d'Ethique, Renée DUFOURT n'a jamais cessé de s'impliquer, notamment aux côtés d'Yvette ROUDY (dont elle a été conseillère technique au premier ministère des Droits des femmes*



NDR) et de Michèle ANDRE, en faveur des droits des femmes, du progrès social et de l'égalité républicaine ». « *Sa contribution à la vie associative au niveau local et national est immense* » souligne Najat VALLAUD-BELKACELM. Chrétienne de gauche, Renée DUFOURT a notamment publié en collaboration avec ses amies de l'Institut catholique « Et si on ordonnait les femmes ? ». La **Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité** de la région Rhône-Alpes témoigne également de l'engagement de Renée DUFOURT et souligne qu'elle éclairait régulièrement le travail du SDFE sur tous les sujets concernant les femmes. Enfin, présidente d'honneur de l'association **Regards de Femmes**, qui lui rend également hommage, on rappellera que Renée DUFOURT avait résumé ainsi son engagement, lors d'un colloque pour célébrer le 50^e anniversaire du droit de vote des françaises : « *Il faut toujours tenir les deux bouts, entre égalité et différence pour orienter nos choix. C'est le paradoxe des féminismes, en particulier français, mais c'est une force, une source d'initiatives, de mouvements innovants* ». Les obsèques de Renée DUFOURT ont eu lieu samedi 6 juillet à Lyon.

Egalité et non discrimination

Deuxièmes rencontres des Féministes en mouvement

Les 7 et 8 juillet à Evry, à l'initiative du collectif **Féministes en mouvements** (FEM) plus de 600 féministes se sont retrouvées pour leurs deuxièmes rencontres (synthèses des 12 mars, 11 mai et 7 juin). Seule **L'Humanité** du 6 juillet a annoncé l'évènement. L'objectif de ces rencontres, intitulées « L'égalité femmes-hommes en chantier » était d'échanger et de poursuivre la construction des revendications en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dont les **FEM** avaient creusé les fondations l'année dernière lors des premières rencontres (synthèses des 24 juin et 6 juillet 2011). Plénières animées, conférences studieuses, ateliers passionnés et moment festifs et conviviaux ont ponctué ces deux journées. Point culminant des rencontres, dimanche, la ministre des Droits des femmes, Najat VALLAUD-BELKACEM, accueilli par un tonnerre d'applaudissements, a longuement échangé avec les militant-es sur leurs priorités respectives en matière de droits des femmes. « *Il n'y avait pas eu de Ministère des droits des femmes depuis 30 ans. Les chantiers sont nombreux et les attentes sont fortes pour parvenir à l'égalité* » note par exemple **Osez le féminisme** dans son communiqué. Le texte de sortie des Rencontres d'été 2012 des **Féministes en mouvements** a immédiatement été mis en ligne sur le site du collectif qui réuni maintenant plus de 45 associations qui réaffirment « l'urgence des chantiers pour atteindre l'égalité femmes-hommes ». Les **FEM** se sont d'ores et déjà donné rendez-vous l'année prochaine pour les troisièmes rencontres du mouvement. Mais un autre rendez-vous est prévu : « *les 30 revendications de notre manifeste « Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore ? » remis à François Hollande le 7 mars dernier sont plus que jamais d'actualité* » écrivent les **FEM**. « *Au vu des échéances qui s'annoncent, donnons-nous rendez-vous le 8 mars prochain pour mesurer les résultats sur les priorités suivantes* ». Une journée internationale des femmes qui aura peut-être une tonalité particulière le 8 mars prochain dans notre pays si le chantier n'a pas assez avancé. L'un des ateliers de ces rencontres, dont on a beaucoup parlé dans les couloirs, était en effet intitulé « Grrrrrrève des femmes le 8 mars : amplifier l'action initiée à Toulouse » en référence à une action du collectif **Grève des femmes** (associations féministes, syndicats, partis politiques...) que nous n'avions pas signalé dans cette synthèse : un appel à une véritable grève des femmes à l'occasion du 8 mars. **L'Humanité** du 10 juillet revient sur ces deux journées et souligne que les féministes ne sont « *pas prêtes de s'arrêter* ». Le quotidien publie un entretien avec Najat VALLAUD-BELKACEM sous le titre « *L'urgence s'était émoussée* ». Enfin **L'Humanité** dans un encadré signale que le **Centre francilien de ressources Hubertine Auclert** serait « *en péril* ».



<http://www.feministesenmouvements.fr/>

« Les zaimos sont-ils machos ? » se demande Clara Magazine

Le dernier numéro (n° 132 - juillet/août) de **Clara-magazine** vient de sortir. L'équipe de **Clara-magazine** revient sur la bataille pour une loi juste et efficace sur le harcèlement sexuel avec Sabine SALMON de **Femmes solidaires**, tire le bilan de la séquence électorale qui s'achève, s'intéresse au film « Bowling » dans les salles à partir du 15 juillet, ne perd pas de vue les Jeux Olympiques et le sport féminin, visite l'exposition Femmes artistes à Chamerolles, remet le tricot au goût du jour et tire son épingle du jeu en présentant le knit graffiti et son instigatrice, Magda SAYEG... Sous le titre « *Les zaimos sont-ils machos ?* », le dossier du numéro s'attaque aux stéréotypes de genre dans le monde animal pour mettre fin à l'éthologie (l'étude des comportements des espèces animales) patriarcale (synthèse du 30 avril). « *Ce dossier rend hommage aux femmes scientifiques, primatologues, vétérinaires qui chaque jour dévoilent les mystères du règne animal pour le rendre plus proche de nous et défendre une société plus respectueuse des animaux* » souligne la rédaction. « *Une pensée militante pour les femelles de tous poils et les mâles de tous genres qui tentent de survivre dans un écosystème ravagé par l'intervention humaine* ».



Egalité dans la vie professionnelle

Echos de la table ronde sur l'égalité professionnelle

Plusieurs sites spécialisés soulignent le consensus pour renforcer les sanctions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à l'issue de la première journée de la conférence sociale dont le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Michel SAPIN, a dressé un rapide bilan des débats. **Les Echos** du 10 juillet signalent que la ministre des Droits des femmes, Najat VALLAUD-BELKACEM, est tombée d'accord hier avec les partenaires sociaux pour « *réécrire le décret d'application de la loi sur les retraites de juillet 2011 afin de rendre les sanctions vraiment effectives en cas de non-respect de l'égalité professionnelle* ». **La Croix** souligne que l'un des enjeux de la conférence est de « *faire progresser l'égalité salariale* ». « *Seul un décret sur l'égalité hommes-femmes a été évoqué hier* », affirme de son côté **Libération**. Najat VALLAUD-BELKACEM souligne dans l'entretien qu'elle a accordé à **L'Humanité** le caractère « *essentiel* » de ce dossier. « *Beaucoup de choses se jouent à partir de là* », estime-t-elle : « *à partir du moment où l'on considère normal de moins bien traiter une femme au travail, pourquoi ne pas trouver normal de moins bien la traiter ailleurs ?* ».

Pour les FEM « L'égalité professionnelle c'est maintenant »

A l'occasion de leurs deuxièmes rencontres d'été, les **Féministes en mouvements** (FEM) ont rappelé dans un communiqué diffusé le 4 juillet « *que la table ronde ne doit pas en rester aux constats et aux discours d'intentions* ». « *Il y a urgence à agir* » estiment les 45 associations réunies dans le collectif **FEM**. « *Cette table ronde doit déboucher sur des mesures concrètes, instaurant un cadre réglementaire réellement contraignant* ». Les **FEM** revendiquent notamment : « *l'instauration de sanctions financières lourdes pour les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale* » ; « *la stricte limitation du temps partiel imposé à l'embauche par l'augmentation des cotisations sociales patronales sur les emplois à temps partiel et une compensation salariale* » ; et « *la revalorisation des emplois à prédominance féminine* ». Le collectif demande à ce que ces mesures ambitieuses pour réduire les inégalités professionnelles soient mises en œuvre par le gouvernement et les partenaires sociaux en lien avec les associations féministes. Le site du **Monde** a publié un appel des FEM titré « *L'égalité professionnelle c'est maintenant* ».



[Lire l'appel des FEM sur le site du Monde](#)

Un communiqué du laboratoire de l'égalité



« *La réduction des inégalités entre les hommes et les femmes doit être au cœur de la Conférence sociale* » estime le **Laboratoire de l'égalité** dans un communiqué diffusé le 9 juillet. L'association a commandé un sondage à **Mediaprism** qui a testé le niveau de connaissance qu'ont les répondants sur les inégalités femmes-hommes. « *Les personnes interrogées sous-estiment la proportion des femmes parmi les travailleurs précaires* », indique le Laboratoire, « *et ont tendance à surestimer le montant moyen de la retraite des femmes ; en revanche, elles ont une meilleure connaissance des inégalités salariales* ». **Mediaprism** note qu'« *une fois renseignées sur ces inégalités, la très grande majorité des personnes interrogées relèvent la pertinence des propositions du Laboratoire de l'égalité* ». Le **Laboratoire de l'égalité** a rédigé une contribution écrite pour cette conférence sociale, qui a été transmise aux participant-es et aux cabinets des ministères concernés, et figure sur le site web du ministère du Travail.

<http://www.laboratoiredelegalite.org/>

Création de la Fédération femmes administrateurs

Nous avons annoncé un peu vite (synthèse du 3 juillet) la création d'une **Fédération femmes parité**. Si l'information était bonne, le nom de la fédération finalement choisi n'était plus celui là : il s'agit en fait de la **Fédération femmes administrateurs** (dommage pour le -trices NDC). « *Cinq associations de femmes exerçant des responsabilités dans les métiers du chiffre, du droit ainsi que dans le secteur public se sont regroupées sous une bannière commune : la Fédération femmes administrateurs* » annonce **La Tribune** le 3 juillet sur son site. « *Création de la Fédération femmes administrateurs* » reprend **Les Echos** 4 juillet. **L'Agence France Presse**, qui a consacré un dépêche au lancement de la fédération souligne que son premier objectif « *sera d'accompagner l'impulsion donnée par les pouvoirs publics et mettre en place une nouvelle gouvernance à travers de la loi Copé-Zimmermann, a expliqué Agnès BRICARD, présidente du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC) et principale initiatrice du projet. Pour elle, ces quotas devraient être également étendus à toutes les organisations professionnelles et institutions représentatives* ». Les cinq associations fondatrices de la fédération représentent les professions suivantes : experts-comptables (Association des femmes diplômées d'expertise comptable administrateurs), avocates (Association Femmes AAA+), juristes (Association française des femmes juristes), Fonction publique (Association administration moderne), Huissiers de justice (Association des femmes huissiers de justice).



Les services à la personne « tirés » par la garde d'enfants

« *La masse salariale nette versée par les employeurs de salariés à domicile a recommencé à augmenter légèrement* », rapportent **Les Echos** du 4 juillet sur la base d'une étude de l'**Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)**, soulignant que ces emplois à domicile sont « *tirés par la garde d'enfants* ».

Les revenus et le patrimoine des ménages

L'édition 2012 de l'étude de l'**Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)** « *Les revenus et le patrimoine des ménages* » vient de paraître dans la collection « Insee Références ». « *Les pauvres fauchés par la crise* » titre **Libération** du 4 juillet annonçant la publication de l'enquête. On retiendra par exemple (Fiche thématique sur les revenus) qu'en 2009, « *les femmes salariées ou au chômage perçoivent des revenus individuels inférieurs en moyenne de 25 % à ceux des hommes dans la même situation* ». « *Le temps partiel concerne près d'un tiers des femmes en emploi, contre 6 % des hommes* » note également l'**INSEE**. « *Mais les femmes ont également un salaire horaire plus faible que celui des hommes* ». Enfin l'étude souligne que « *les retraites féminines sont également beaucoup plus faibles que celles des hommes : la retraite nette moyenne d'une femme est égale à environ deux tiers de celle d'un homme* ».



[Retrouver l'enquête sur le site de l'INSEE](#)

Isabelle ADENOT élue présidente du Comité de liaison des institutions ordinales

Isabelle ADENOT a été élue présidente du **Comité de liaison des institutions ordinales (CLIO)**, qui représente 17 ordres ou chambres de professions réglementées. Isabelle Adenot, cinquante-quatre ans, est pharmacienne d'officine. Depuis vingt-cinq ans, elle a successivement été présidente du conseil régional de l'Ordre des pharmaciens de Bourgogne, présidente du Conseil central des pharmaciens titulaires d'officine, membre puis élue, en juin 2009, présidente du **Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**, mandat auquel elle a été réélue le 25 juin 2012. (**Les Echos** du 9 juillet).

Congés parentaux et parcours professionnels

Le n° 108 - juin 2012 de **Politiques sociales et familiales** la revue publiée par les **Allocations familiales** consacre son dossier au thème « Congés parentaux et parcours professionnels ». Au sommaire de ce numéro : « *Le rapport à l'emploi des femmes en congé parental. Un repositionnement vis-à-vis des normes sociales* » ; « *Les comportements d'activité des mères à la suite du CLCA à taux partiel* » ; « *Les choix d'activité des mères de jeunes enfants favorisés par le CLCA. Une analyse par cas types des conséquences financières sur le cycle de vie* » ; « *Durée d'une interruption de carrière à la suite d'une naissance : impact sur les salaires. L'exemple de la réforme de l'APE* » ; « *Insertion professionnelle et sociale des jeunes vulnérables. Les conseillers des missions locales entre adaptation et tensions* » ; « *Trajectoires professionnelles des mères. Quels effets des arrêts et réductions d'activité ?* » ; « *Une majorité des bénéficiaires d'un CLCA à taux plein retravaillent quelques mois après être sortis du dispositif* » ; « *Normes de parentalités : production et réception. Revue de littérature* »...



[Retrouver les articles de Politiques sociales et familiales](#)

Un portrait du repreneur de la société Lejaby

La Croix du 5 juillet consacre son portrait de dernière page à l'entrepreneur Alain PROST, repreneur de la société **Lejaby** (synthèses des 19, 31 janvier, 9 février, 12 et 27 mars), « *élevée en symbole de la désindustrialisation durant la campagne présidentielle* », qui « *se présente en créateur d'emplois* ».

Allemagne : Siemens paye pour le retour au travail après une naissance

L'Allemagne, pays sous-équipé en structures d'accueil pour les jeunes enfants, se divise depuis des mois sur la nécessité de subventionner les familles qui veulent garder et élever leurs enfants à la maison. Les entreprises allemandes, elles, ont choisi. Même si l'offre reste encore très en deçà de la demande, la construction de crèches d'entreprise s'accélère. La plus grosse entreprise du pays, **Siemens**, innove en développant en plus un système d'aide financière et matérielle pour les parents qui reviennent au travail plus rapidement après une naissance. La société paye jusqu'à 500 euros par mois (**Planet labor** du 27 juin)

L'évolution des conditions d'activité des femmes : une comparaison France-Japon

Le **Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)** consacre le dernier Net.Doc (n° 93) à une comparaison France-Japon sur l'évolution des conditions d'activité des femmes. Ce document analyse les facteurs qui pèsent sur l'activité des femmes en France et au Japon, sur la période 1992-2007. Sous l'effet de réformes en matière de politique familiale, les conditions d'activité des femmes japonaises se rapprochent peu à peu de celles des femmes des pays occidentaux. Elles restent néanmoins plus dépendantes de la situation du conjoint que les femmes françaises.

[Télécharger le document sur le site du CEREQ](#)



Egalité dans la vie personnelle et sociale

Le « mariage homo » sur les rails

Alors que la **Marche des fiertés** défilait à Paris le 30 juin plusieurs journaux revenaient sur les associations qui « *pressent le président de la république de tenir ses engagements sur le mariage et l'adoption* ». « *Gay Pride : Hollande pris homos* » s'amuse par exemple **Libération** du 30 juin alors que **Le Monde** daté du 30 juin relaie « *l'impatience des homosexuels* » en matière de mariage, d'adoption et de filiation. **Libération** publie également « *le quiz des « queers »* » « *pour faire le point sur la situation des gays et lesbiennes dans le monde* ». **Le Figaro** lui souligne que « *le mariage gay va chambouler le droit de la famille* » et « *bouleverser la filiation* ». Avec un angle quelque peu différent **Libération** (le 29 juin) et **La Croix** (le 2 juillet) se penchent sur les opposants au mariage homosexuel. « *Civitas s'invite à la noce* » ose « *Libé* » au sujet de ce mouvement intégriste qui « *fait pression pour que l'épiscopat catholique monte au créneau* » contre le « *mariage gay* ». Pour **La Croix** « *les opposants au mariage homosexuel cherchent la meilleure stratégie* ». Le quotidien catholique souligne que « *de nombreux citoyens, catholiques ou non, cherchent comment exprimer leurs réserves dans un débat qui leur semble miné* ». **Act Up-Paris** n'a pas de réserve. L'association vient de publier un communiqué pour se réjouir de voir la ministre de la Justice, Garde des sceaux, « *un peu plus pressée que le reste du gouvernement* » indiquant qu'elle a déclaré le 5 juillet devant la commission des lois de l'**Assemblée nationale** que le premier texte mis en œuvre à la rentrée par son ministère sera sur le mariage et l'adoption pour tous. Pendant ce temps, plusieurs associations relayent un article du site **Yagg** (média LGBT en ligne) qui décrit le calvaire vécu par un couple de femmes du Var, victimes depuis des mois de harcèlement lesbophobe de la part de leur voisin-e-s. « *Un harcèlement qui est allé jusqu'à une agression physique le 29 mai dernier* » indique le site.



La FFF interdit à ses licenciées le port du voile

« *Polémique après l'autorisation du port du voile* » dans le football féminin, à l'image du **Parisien** du 6 juillet, plusieurs journaux reviennent sur la décision, annoncée de la Fédération internationale de football (FIFA) d'autoriser le voile dans le football féminin. L'hebdomadaire **Elle** sentait le vent venir qui titrait le 29 juin « *Voile sur le sport* » et consacrait trois pages à un probable « *carton rouge pour la FIFA* ». Le magazine donnait la parole à Annie SUGIER de la **Ligue du droit international des femmes** qui suit ce dossier de près (synthèses des 19 janvier, 21 février, 20 et 23 mars). « *La Fifa autorise le port du voile féminin pendant les matchs* » reprennent **Les Echos** du 6 juillet, « *Footballeuses voilées : haro contre la décision de la FIFA* » souligne **Le Figaro** le 7 juillet. D'autres journaux insistent sur le refus de la **Fédération française de football (FFF)** d'autoriser le port du voile en France : « *La FFF contre le port du voile* » (**Aujourd'hui en France** du 7 juillet), « *Foot : pas de port de voile autorisé* » (**Libération** du 7 juillet), « *Le port du voile par les footballeuses ne sera pas autorisé en France* » (**La Croix** du 9 juillet). A propos de football, on signale à cette occasion la réjouissante chronique de Caroline FOUREST dans **Le Monde** du 23 juin. La journaliste y revient, entre autre, sur « *l'image renversante* » des militantes de **Femen** « *prenant le dessus sur un mode phallique* » (synthèse du 12 juin), ou la visite à Paris des lesbiennes d'Afrique du sud et l'opération « *Foot for love* » (synthèse du 4 juin). Caroline FOUREST, qui commençait sa chronique en évoquant la mort de Thierry ROLAND, dénonce « *le racisme, le sexisme et l'homophobie dans l'univers du ballon rond* » : « *les commentateurs sportifs sont prévenus. Il existe un monde où un autre football est possible* » conclut-elle. Enfin, **Le Soir** du 15 juin signalait la parution de « *Madlenka, star du foot* » de Peter Sis chez **Grasset Jeunesse** un ouvrage dans lequel « *Madlenka, née des pinceaux de Peter Sis, et sa copine Pénélope, de coquines ambassadrices du ballon rond* » apportent la preuve que « *le football est un sport de filles* »...



« Pas de changement pour la maternité des Bluets, toujours en danger »

L'Association **Touche pas aux Bluets**, la **CGT** et la section syndicale **Sud-Bluets** ont diffusé un communiqué de presse le 2 juillet pour alerter sur le sort de la maternité des Bluets (synthèses des 25, 31 janvier et 12 mars). L'**Agence régionale de santé** vient en effet de faire part de ses préconisations pour « sauver » la maternité. Si certaines d'entre elles pourraient être les bienvenues comme « *Monter le projet de maison de naissances* », estiment les signataires, « *d'autres vont directement à l'encontre des valeurs de l'établissement* ». Dans deux lettres ouvertes, les organisations ont interpellé, Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes et, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé.

Belgique : nouvelle polémique autour du droit à l'avortement

« *Le Conseil de la jeunesse est-il réactionnaire ?* » se demande **Le Soir** dans son édition du 9 juillet. Le quotidien revient sur la polémique qui oppose le Mouvement des jeunes socialistes et celui des jeunes libéraux qui ont critiqué fortement le Conseil de la jeunesse, organe représentatifs des jeunes de la Fédération Wallonie et de Bruxelles, « *qui refuse de considérer l'avortement comme un droit humain* ». L'origine de la discorde vient du débat interne au Conseil de la jeunesse sur l'interruption volontaire de grossesse. En effet si le Conseil considère l'avortement comme « *un acquis social qui ne doit absolument pas être remis en cause* », une partie des représentants des jeunes souligne également « *qu'il ne s'agit pas d'un droit humain fondamental parce qu'il implique une décision concernant ce qui pourrait devenir un autre être humain* ». Le quotidien d'outre Quiévrain donne la parole à deux membres du Conseil de la jeunesse. Pour le président du Conseil « *l'IVG ne doit pas devenir un acte contraceptif* », alors que Bénédicte DEPREZ, membre du Conseil, constate qu'un « *noyau dur est contre le droit à l'avortement* ».

Initiative de solidarité avec les femmes séropositives poursuivies

Plusieurs associations alertent l'opinion publique sur le sort de femmes séropositives emprisonnées en Grèce. « *En Grèce, depuis deux mois, des femmes séropositives et prostituées sont emprisonnées de façon totalement illégale. Cette situation est très inquiétante* » explique notamment **La Marche mondiale des femmes** dans un message du 4 juillet. Et d'indiquer qu'en solidarité avec ces femmes, un réseau de féministes grecques et européennes s'est constitué : **Initiative de solidarité avec les femmes séropositives poursuivies**. Elles ont rédigé un appel à solidarité le 4 juin : « *Stop à la mise à u pilori de femmes séropositives en Grèce* ».

Lutte contre les violences

Une vidéo pour maquiller les bleus des femmes battues

Le site de **Elle** a mis en ligne une vidéo « *volontairement dérangeante* ». « *Une jeune femme au visage meurtri explique via sa webcam comment camoufler un œil au beurre noir avec du fond de teint ou de quelle manière cacher des traces de violence dans le cou avec une écharpe* » explique **Elle**. Ce film a été réalisé en partenariat avec l'association anglaise **Refuge**, par une make-up artist et bloggeuse britannique, Lauren LUKE. Sur le principe des tutoriels beauté, elle aide les femmes battues à cacher les traces de coups grâce au maquillage. A la fin, un message apparaît : « *Ne vous cachez pas, parlez-en* ».



[Retrouver l'article et la vidéo sur le site de Elle](#)

Rien ne devrait innocenter un violeur

« Absolument rien ne justifie qu'un homme oblige une femme à un acte sexuel sans son consentement. Tout acte de pénétration sexuelle sans consentement est un viol. Rien ne devrait innocenter un violeur ». Tel est message de la nouvelle campagne de sensibilisation et de prévention de trois visuels lancée par le **Collectif féministe contre le viol (CFCV)** en partenariat avec l'agence **New BBDO**. La campagne montre « trois situations encore malheureusement trop banalisées » : dans le couple, « le viol conjugal représente un tiers des viols » rappelle l'association, au travail, des agressions encore moins révélées, et en boîte de nuit... Sur les trois visuels, le violeur est représenté avec une « auréole d'ange » constituée de phrases stéréotypées que les agresseurs assènent pour justifier leurs crimes : « Une femme doit toujours satisfaire son mari », « Une femme qui ne veut pas doit refuser clairement », « Une femme ne s'habille pas sexy pour rien ». Des phrases malheureusement reprises par un bon nombre de personnes qui justifient et innocentent l'agresseur et rendent coupables les victimes souligne le CFCV.

[Retrouver le communiqué, le dossier de presse et les visuels sur le site du CFCV](#)



L'existence d'un lien conjugal n'empêche pas qu'il puisse y avoir viol

Une affaire de viol conjugal était jugé aux Assises d'Aix en Provence les 7 et 8 juin dernier soulevant plusieurs retombées dans la presse locale (**La Provence** et **La Marseillaise**). La jeune femme s'était rendue à 25 reprises entre 2006 et 2009 à **Stop Violences femmes**, une association Aixoise adhérente à la **Fédération nationale solidarité femmes (FNSF)**, qui l'a soutenue (avec **SOS Viol** une association de Marseille) dans sa démarche et l'a aidé à trouver le courage de mettre fin à son calvaire. L'association **Stop Violences femmes** a publié un communiqué pour souligner le caractère « historique » de la décision des juges : le mari, qui reste dans un complet déni, a été reconnu coupable et condamné à cinq ans de prison dont deux ans fermes. « *Les tribunaux admettent que l'existence d'un lien conjugal n'empêche pas qu'il puisse y avoir viol* » se réjouit **Stop Violences femmes**. « *Malgré les textes de lois et leur qualification de « circonstances aggravantes » liées au lien de conjugalité, il est rare que les crimes de viol dans le couple soient pénalement pris en compte encore plus dans une cour d'assises* » souligne l'association. **La Marseillaise** du 27 juin ne s'y est pas trompé qui rend hommage dans un billet « *aux associations féminines* » et à leurs « *partenariats exemplaire* » avec les services hospitaliers, la police et la cour d'Aix.



Rassemblement « pour une loi juste et efficace »

Dans un communiqué diffusé le 5 juillet, « les associations féministes et organisations mobilisées pour une loi juste et efficace sur le harcèlement sexuel tiennent à réaffirmer leur soutien aux analyses de l'AVFT en la matière ». Elles revendiquent « une seule et unique définition du harcèlement sexuel et non pas deux définitions distinctes, dont l'une permettrait de déqualifier des violences plus sévèrement réprimées » et dénoncent « le fait que, si ce projet de loi est voté en l'état, un acte unique, même s'il est d'une gravité telle qu'il « porte atteinte à la dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant » ou qu'il crée à l'égard de la victime un « environnement intimidant, hostile ou offensant » ne pourra pas être réprimé ». Les associations restent mobilisées « pour que ce texte progresse encore dans le but final d'obtenir une loi juste et efficace ». Elles appellent à un rassemblement le **mercredi 11 juillet** devant le Sénat à Paris. « Harcèlement sexuel : une loi pour rien ? » **Le Journal du Dimanche** du 8 juillet consacre une pleine page au projet de loi qui sera examiné mercredi au Sénat, qui « s'attire les foudres des associations comme des juristes ». Interrogée, la professeure de droit Michèle-Laure Rassat juge le nouveau texte « aussi flou que le précédent ».



« Eradiquer la prostitution? Non, l'abolir »

« Il y a quelques semaines, Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des droits des femmes, a réaffirmé la position abolitionniste de la France en matière de prostitution. Depuis, elle est l'objet de diverses attaques. La position abolitionniste a souvent été caricaturée, voire déformée ». Pour rappeler les fondements de cette position et le projet de société défendu par les abolitionnistes, plusieurs militantes féministes, politiques et associatives, signent une tribune dans **Médiapart** intitulée « Abolitionnistes, donc pour la liberté et l'égalité ! ». Sont signataires, entre autres : Sylviane AGACINSKI, philosophie, Coline SERREAU, Réalisatrice, Nicole CASTIONI, femme politique franco-suisse et ancienne prostituée, Danièle BOUSQUET, ancienne députée et Présidente de l'Assemblée des femmes, Laurence ROSSIGNOL, sénatrice, Claire QUIDET, porte-parole du Mouvement du Nid, Claudine LEGUARDINIER, journaliste, Thalia BRETON, porte-parole d'Osez le féminisme, Patric JEAN, réalisateur et membre du réseau Zéro Macho. « Sous les emballages subversifs, le système prostitueur est un système fortement conservateur, une concession à l'ordre ancien où l'homme dispose, face à une femme - plus rarement un homme - qu'il prive (...) de la liberté de lui tenir tête et de dire non », affirment les signataires de cet appel à l'abolition de l'exploitation sexuelle. Plusieurs journaux reviennent une nouvelle fois sur le sujet pour signaler plusieurs manifestations de prostituées (« Le trottoir bat le pavé dans la capitale des Gaules », **Libération** du 7 juillet, « Les prostituées manifestent » **Le Parisien** du 8 juillet, « Les prostituées réclament leur légalisation » **Le Parisien** du 9 juillet) ou la petite phrase lourde de conséquences du ministre de l'Intérieur, Manuel VALS, qui estime qu'« il est compliqué d'interdire la prostitution » (**La Croix, Les Echos, Le Monde** des 9 et 10 juillet). **Le Parisien** du 7 juillet constate « le spectaculaire boom des réseaux nigériens » et estime que « L'abolition ne fait pas l'unanimité ». Enfin, **La Croix** du 10 juillet publie une « Opinion » de Bernard ROUVERAND, auteur de « De la prostitution comme sport collectif » (dont nous n'avons pas encore rendu compte dans ces pages), titrée « Dissuader le client de la prostitution ». « Quelle société voulons-nous ? » se demande le conférencier. « Une société qui admet la prostitution en est restée au stade mental du colonialisme »...



[Lire l'appel sur l'abolition de la prostitution sur Médiapart](#)

Des centaines de milliers de femmes esclaves au Moyen-Orient

« Le monde compte une centaine de millions de domestiques, mais c'est au Moyen-Orient que la situation des employées de maison asiatiques et africaines reste le plus barbare ». Sous le titre « Esclaves et domestiques », **Courrier International** du 28 juin consacre un dossier à l'esclavage moderne. « Abus et sévices sont leur quotidien » dénonce l'hebdomadaire qui signale que « des ONG montent désormais au front pour les protéger ». **Courrier International** publie plusieurs articles en particulier sur la situation au Liban : « une bonne philippine se retrouve à Beyrouth, victime de sévices de la part de sa patronne », « de nombreuses Ethiopiennes se sont suicidées chez leurs employeurs libanais, qui les traitaient comme des personnes sans droits, corvéables à merci »...



Le journal souligne « la mauvaise foi des médias du Golfe » sur le sujet. « Courrier » dénonce également la situation en Arabie-Saoudite : « au moins un million d'Indonésiennes travaillent dans des familles saoudiennes. Si certaines finissent par rentrer avec un pécule, d'autres sont exploitées et battues. Plusieurs ont été condamnées à mort et exécutées ». Et de décrypter « le code de l'esclavage » : « en Arabie Saoudite, tout travailleur étranger a besoin d'un parrainage pour pouvoir travailler. Ce système favorise les abus, surtout lorsqu'il s'agit des droits des domestiques ». L'hebdomadaire fait aussi le point sur le Bangladesh qui « oublie ses bonnes ». En effet « malgré ses promesses, Dacca laisse ses émigrées se débrouiller seules, à la merci des passeurs ». D'autres journaux ont récemment évoqué l'esclavage moderne : le 20 juin, **Libération** dénonce « les immigrées traitées en esclaves domestiques » en Malaisie, puis, le 22 juin, consacre son « Grand angle » aux « bonnes immigrées » au Liban : « Sans droits ni loi »... Le quotidien explique que, « à la merci de leur employeur », elles « sont souvent victimes de dénonciation abusive et jetées en prison sans procès ». Selon **Libération**, « elles représentent plus de 75 % de la population féminine sous les verrous ». **Le Soir** du 22 juin aussi aborde la question du Liban. Le quotidien de Bruxelles annonce que dans ce pays « l'apartheid est désormais interdit... à la piscine ». En effet le gouvernement libanais a promulgué une loi pour laisser l'entrée libre aux plages privées ou aux clubs balnéaires « aux employées sri-lankaises, philippines, éthiopiennes ou encore malgaches » qui en étaient jusqu'ici exclues, et qu'il a fallu une circulaire pour faire appliquer la loi... la loi... « Une petite avancée législative qui n'occulte pas « l'esclavagisme moderne » infligé à quelques 200 000 employées de maison » juge **Le Soir**. (Illustration : une campagne choc au Liban sur le sort des travailleuses étrangères).

Réhabilitation des sorcières...



Le 3 juillet, **Courrier International** reprend une information de **Die Welt** et annonce sur son site que la municipalité de Cologne a statué à l'unanimité pour « pardonner les sorcières »... La ville a en effet absous et réhabilité 38 femmes exécutées pour sorcellerie voilà près de quatre cents ans. « Parmi elles, Katharina Henot, accusée d'avoir encouragé la luxure, noué un pacte avec le diable et déclenché une invasion de chenilles » raconte l'hebdomadaire qui précise que cette décision est un geste symbolique et qu'elle ne revêt pas de caractère juridique car les autorités allemandes ne peuvent annuler les jugements émis sous le Saint Empire romain germanique. Enfin, on apprécie quand même ! Les sorcières faisaient l'objet d'une exposition ce début d'année au **Musée de La Poste** « Sorcières. Mythes et réalités » (synthèse du 25 janvier 2012).

L'ultime combat des « femmes de réconfort » coréennes

Sous le titre « *L'ultime combat des «femmes de réconfort» coréennes* », **Le Figaro** du 9 juillet consacre un article aux dernières survivantes des « *esclaves sexuelles* » de l'armée nippone qui « *attendent toujours excuses et compensations* ». Des associations ont récemment manifesté à Séoul, devant l'ambassade du Japon contre les crimes et les abus sexuels commis par les Japonais pendant la Seconde Guerre mondiale (200 000 jeunes filles auraient été enrôlées de force par l'armée nippone dans toute l'Asie du sud-est). Un dossier qui pèse sur les relations entre Séoul et Tokyo souligne **Le Figaro**.

Exécution par balle d'une femme soupçonnée d'adultère en Afghanistan



Une vidéo montrant l'exécution par balle d'une femme soupçonnée d'adultère dans un village à une centaine de kilomètres de Kaboul devant une foule d'hommes relance une nouvelle fois la polémique sur les avancées de la condition féminine en Afghanistan après dix années de présence internationale. Des crimes odieux perpétrés contre des femmes sont rapportés chaque mois en Afghanistan, surtout dans les campagnes régies par les traditions. Selon l'ONG **Oxfam**, 87 % des Afghanes

affirment avoir subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques ou un mariage forcé. Le 8 juillet à Tokyo, lors d'une réunion internationale des bailleurs de fonds de l'Afghanistan, la secrétaire d'Etat américaine Hillary CLINTON avait lancé un vibrant plaidoyer pour les femmes d'Afghanistan (d'après l'**Agence France Presse** le 9 juillet).

Femmes maliennes, « butins de guerre »

Les islamistes qui occupent et contrôlent Tombouctou, dans le nord-ouest du Mali, ne font pas que détruire des mausolées classés « patrimoine mondial ». En effet, « *plusieurs femmes témoignent, par le biais de différentes associations, des violences administrées par les « fous de Dieu » du groupe Ansar Dine, qui s'est emparé du nord du Mali et soumet la région à sa loi* » indique **L'Humanité** du 9 juillet sous le titre « *Femmes maliennes, « butins de guerre »* ».

Culture, communication

La part des femmes dans l'art et la culture



« *Elles forment la moitié de l'humanité. Peut-être un peu plus. Une égalité dans les faits. Une inégalité dans les droits. Cet écart se perpétue dans les différents champs qui composent notre vie citoyenne. Reproduisant, dans ses marges d'inégalité, une société de classes qu'on ne veut plus nommer, et les redoublant d'une autre, fondée sur une identité genrée : la classe des femmes* ». Claudine GALEA, auteure dramatique et romancière, publie dans **Libération** une tribune pour le **Mouvement H/F** (synthèse du 15 mai), sur « *La part des femmes dans l'art et la culture* ». « *En*

France, dans le monde du spectacle vivant, les chiffres sont éloquentes » souligne l'auteure. « *Et derrière els chiffres, se tient un discours sous-entendu : les femmes seraient-elles dépourvues d'autorité, ou encore de talent ?* » écrit-elle (Photo © Jean Gaumy, Tehran, 1986).

« Bar-le-Duc, capitale des femmes et de leurs audaces »

Pour sa 15^e édition, qui s'est déroulée du 6 au 8 juillet, le **Festival de Rue et de Cirque RenaissanceS** a mis en avant la création artistique féminine grâce à sa programmation intitulée « *Bar-le-Duc, capitale des femmes et de leurs audaces* ». C'est Louise LABE, figure emblématique de la Renaissance qui a servi de fil rouge à la programmation. Elle fut l'une des premières femmes à faire siennes des préoccupations jusqu'alors uniquement masculines : notamment celles, liées à l'amour et à la sensualité. A travers ses mots, elle a exhorté les femmes à penser et à exister par elles-mêmes et pour elles-mêmes, et non plus à travers les hommes qu'elles côtoyaient. Autour de 45 compagnies, plus de 200 représentations et 47 spectacles joués, mis en scène et écrits, à 90 %, par des femmes, les artistes ont questionné le spectateur sur les femmes. A l'occasion du festival, une table-ronde sur le thème « *Un festival dédié aux femmes, pourquoi ?* » a été organisée afin d'échanger sur la situation des femmes dans le monde de la culture, six ans après le rapport sur la parité entre les femmes et les hommes dans le monde de la culture commandé par le Ministère de la Culture et de la Communication. Les artistes femmes présentes sur le festival ont en particulier évoqué leurs difficultés et leurs réussites.



[Retrouver le site du festival RenaissanceS](#)

« Toutes les adolescentes sont des « Switch Girl » »

Le Soir du 7 juillet se penche sur l'invitée vedette de **Japan Expo**, la grand-messe européenne des mangas, Natsumi AIDA, la nouvelle star mondiale du shôjo, les bandes dessinées japonaises pour adolescentes. Selon le quotidien de Bruxelles, l'auteure de la série « *Switch Girl* » « *se rit de la dictature du corps et de l'apparence* » et « *son héroïne, Nika, répond à visage découvert aux préoccupations des adolescentes du monde entiers* ». « *En mode « off »* », Nika, son héroïne « *enfile des chaussettes sales, des culottes effilochées et s'empiffre pour se sentir bien* » résume **Le Soir**. « *A lire « Switch Girl », la femme serait moins que jamais libre de son apparence au XXI^e siècle ?* » a demandé **Le Soir** à Natsumi AIDA qui répond que « *ce n'est pas une question d'époque* ». « *Je pense que les différences entre hommes et femmes vont au-delà des considérations sociales et culturelles. Nous sommes constitués différemment. Nos natures sont autres. Du coup, les femmes ont tendance à tomber amoureuses avec leurs cinq sens, là où les hommes jugent avec leurs yeux et se laissent davantage séduire par les apparences...* » explique-t-elle. A la question de la pression de la mode et de l'esthétique sur les adolescentes qui serait plus forte que dans le passé la dessinatrice souligne que « *les adolescentes sont nettement plus sensibles à l'apparence physique qu'auparavant et surtout que ce sujet les préoccupe plus tôt que par le passé* ». Au cours de ce long entretien, le journaliste souligne que « *les bandes dessinées européennes et américaines parlent peu aux jeunes filles* ». « *L'art de parler aux femmes serait une spécificité du manga ?* » questionne-t-il. « *Les shôjos font partie de l'histoire du manga mais c'est comme un genre littéraire, rien de plus (...) je dirais que nous avons la chance de vivre dans une époque où on peut se permettre de parler plus facilement des problèmes féminins. Je ne connais pas la bande dessinée franco-belge ni les comics mais je crois que cette forme de sensibilité féminine n'est pas typiquement japonaise* ». Pour conclure **Le Soir** interroge : « *le garçon idéal, c'est celui qui sait apprécier les filles en « off » ?* ». Et Natsumi AIDA de répondre : « *personnellement, c'est mon idéal masculin et, à voir les courriers de mes fans, je pense que c'est un avis largement partagé par les femmes* ».



« Qui veut la peau de Barbie ? »

On évoque assez régulièrement la controversée poupée Barbie dans cette synthèse (21 décembre 2007, 24 et 31 décembre 2009, 22 janvier 2010, 10 avril et 23 septembre 2011). « *Qui veut la peau de Barbie* » se demande **Le Monde** du 21 juin. « *La célèbre poupée mannequin déchaîne les passions* » souligne le quotidien qui explique que « *de jeunes artistes, dans le sillage de Niki de SAINT PHALLE en 1960, d'Yves KLEIN ou d'ARMAN, tirent sur l'effigie de Barbie, la brûlent, la mitraillent, jouent de l'accumulation de morceaux de son corps...* ». « *Ainsi, après avoir tiré un portrait photographique de la poupée, Vincent BOUSSERAZ l'attaque au chalumeau, au marteau, à la tronçonneuse ou au pistolet* » raconte le journal. **Le Monde** décrit aussi le travail de l'Américaine Margaux LANGE qui utilise, elle aussi, à sa manière, la célèbre poupée Barbie « *pour interroger le concept de beauté* ». « *Cette artiste rassemble des morceaux épars de la poupée et ses accessoires - visage, œil, escarpins... - et les transforme en œuvre esthétique : des bijoux en argent et résine, évocation de l'enfance entre nostalgie et tendresse* » indique **Le Monde**.



Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. - Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille - dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>